



La Ministre

Paris le 29 Mars 2019

« La santé est au cœur de notre pacte social »

Le Grand Débat National a permis ces dernières semaines à beaucoup de Français de se retrouver, de partager leurs préoccupations et de choisir des causes communes pour construire l'avenir. L'accès à la santé est abordé dans beaucoup des propositions et des doléances qui remontent.

Cette place accordée à la santé a quelque chose d'évident, qui reflète la place qu'elle occupe dans nos vies. Indispensable à l'épanouissement et au bien-être, elle est ce que l'on espère pour ses proches et pour soi-même, ce qui permet de bien vivre au quotidien et la condition nécessaire à tout projet futur.

Nous le savons, dans les territoires éloignés des grandes villes comme dans les zones urbaines défavorisées, l'accès à la santé est une source d'inquiétude grandissante depuis plusieurs années. Je la ressentais déjà comme médecin des hôpitaux publics et je la mesure encore plus à ma place de ministre. A juste titre, l'accès aux soins se vit en France comme un service public ; lorsque nos concitoyens ont l'impression qu'il s'éloigne d'eux, ils y voient un signe d'abandon qui nourrit leur sentiment d'injustice.

Toutes les actions que j'ai engagées dès 2017 visent à répondre à cette inquiétude, dans un contexte de manque de médecins, de vieillissement de la population et de développement des maladies chroniques.

Ma conviction, c'est qu'il y a autant de territoires que d'organisations adaptées de l'offre de soins. Ma priorité, c'est que nous augmentions à court terme le temps médical disponible à nombre de médecins constant, sans attendre les quelques années encore nécessaires pour en former davantage. Il faut pour cela faire tomber les barrières qui empêchent les professionnels de travailler ensemble : entre les médecins et les autres professionnels soignants, le secteur sanitaire et le médico-social, le secteur public et privé.

J'ai donc lancé une stratégie de transformation complète et nécessaire de notre système de santé, baptisée « Ma Santé 2022 ». Elle s'est construite tout au long de l'année 2018 avec les soignants, les élus, les associations de malades et d'usagers, les fédérations d'établissements de santé et du médico-social.

Le projet de loi Santé que j'ai défendu dans l'hémicycle la semaine dernière est une première étape du déploiement de « Ma Santé 2022 ». Il entérine notamment la suppression du *numerus clausus*, responsable de la pénurie de médecins depuis les années 1970. Il rend accessible à

chacun les progrès du numérique en santé, renforce l'accès aux soins de proximité dans les territoires et repense le rôle des hôpitaux de proximité.

Je veux que localement, ces hôpitaux soient un lieu d'accès proche et permanent aux soins du quotidien, mais également un nouveau lieu d'exercice commun pour les professionnels de santé de chaque territoire qu'ils soient généralistes, spécialistes ou paramédicaux.

Nous allons aussi confier à des professionnels de santé bien répartis dans les territoires des tâches simples qu'ils n'ont pas le droit de faire aujourd'hui. Des infirmières pourront bientôt suivre des patients confiés par un médecin pour une maladie chronique, comme le diabète, en adaptant les traitements suivant leurs besoins. Autre exemple, les pharmaciens vaccineront contre la grippe partout en France dès cet automne.

Cela va permettre aux médecins d'avoir plus de temps pour prendre de nouveaux patients ou pour les consultations plus complexes, et aux patients d'obtenir un rendez-vous dans des délais raisonnables. Nous allons également créer 4 000 postes d'assistants médicaux pour épauler les médecins dans leurs tâches administratives, et nous développons la télémédecine pour que les professionnels de santé puissent conseiller, orienter et même soigner à distance.

A l'occasion du Grand Débat National, j'ai beaucoup entendu la proposition qui consisterait à obliger les médecins libéraux à s'installer dans les territoires qui en manquent. C'est une fausse solution. En réalité, répartir la pénurie de médecins est impossible : il manque des médecins dans toutes les spécialités et tous les territoires. Même la région parisienne perd des médecins généralistes.

Les mesures coercitives ont par ailleurs échoué dans tous les pays qui les ont essayées, en Allemagne, au Danemark ou encore au Canada. Dans notre pays, elles conduiraient les médecins à renoncer à l'exercice libéral, ce qui toucherait de plein fouet les territoires les plus défavorisés. A l'inverse, les mesures de Ma Santé 2022 obtiennent des résultats positifs là où elles sont d'ores et déjà en vigueur, ce qui nous encourage à continuer dans cette voie.

Ces derniers mois, la question du maintien des petites maternités est devenue un emblème de l'accès aux services publics dans les territoires. Je veux être très claire : aucun service d'accouchement n'est fermé pour des raisons financières, nulle part en France.

Chaque femme doit être assurée de la qualité des soins lors de son accouchement. Partout où la présence suffisante de pédiatres, gynécologue-obstétriciens, sages-femmes et anesthésistes permet de garantir la sécurité des mères et des enfants, nous maintenons les accouchements dans les maternités locales. Quand ce n'est pas le cas, elles sont transformées en centres de périnatalité, dans lesquels les femmes continuent de bénéficier des soins de suivi de la grossesse jusqu'à l'accouchement et juste après.

Cette transformation est toujours au bénéfice des habitants. Maintenir localement une maternité sans médecins pour la faire tourner n'est ni un service à leur rendre ni l'idée que je me fais du service public. Mais je suis également consciente qu'accoucher un peu plus loin de chez soi peut être source d'angoisse, et que nous devons y répondre.

Je généraliserai cette année le pack de services « Engagement maternité » garanti pour chaque femme dont le domicile se trouve à plus de 30 minutes d'une maternité. Il comprend le remboursement par l'Assurance maladie du transport sécurisé vers la maternité en urgence ou pas, de l'hébergement des femmes et de leur famille en hôtel près de la maternité quelques jours

avant le terme de la grossesse si elles le souhaitent, et de toutes les consultations de la grossesse à domicile ou non suivant les besoins de chacune.

Je veux également donner aux sages-femmes un rôle de premier plan dans la prise en charge dans l'accompagnement des femmes enceintes qui vivent loin d'une maternité. Pour éviter les risques liés à un accouchement inopiné, une permanence de sages-femmes sera mise en place dès 2019 dans tous les territoires éloignés, l'équipement nécessaire sera systématiquement disponible et une sage-femme libérale formera localement les professionnels du SAMU à ce type d'intervention.

La santé est au cœur de notre pacte social. Facteur de qualité de vie pour les femmes et les hommes, elle améliore la vie en société et consolide les liens qui nous unissent. Elle est un bien commun auquel chacun doit avoir accès, où que l'on habite en France.

Le Président de la République s'y est engagé, le système de santé doit tenir cette promesse pour devenir l'un des piliers de notre État-providence du 21^e siècle.

Je m'y engage à ses côtés et avec les soignants, qui savent mieux que quiconque qu'un pays qui soigne bien est un pays qui peut guérir.

Agnès BUZYN